

ENSEIGNEMENT Citoyenneté : un petit feu orange du Conseil d'Etat

A partir d'octobre 2016, le primaire officiel fera passer la religion/morale de deux à une heure/semaine. L'heure libérée logera une éducation à la philo & citoyenneté (EPC). L'élève qui se fait dispenser de religion/morale aura deux heures d'EPC. Le secondaire suivra en 2017. Le Conseil d'Etat a analysé ce projet. *Le Soir* a pu lire son avis. Il ne soulève qu'une objection.

Le prof de morale/religion perdra des heures qu'il pourra compenser en donnant EPC. Au besoin, il pourra aussi être affecté à des activités de « soutien pédagogique ». Cela a été prévu par l'exécutif PS-CDH, qui a promis de préserver l'emploi. Un os : en finançant ces activités de soutien, la Communauté française accorde à l'officiel un avantage qu'elle ne délivre pas au libre catholique. Pour le Conseil d'Etat, les « différences objectives » entre réseaux ne justifient pas cette différence de traitement. On doute que le gouvernement rectifie le dispositif, mais la possibilité d'un recours existe donc.

Souplesse

Quand on lit l'avis du Conseil d'Etat, on découvre une (petite) concession accordée aux syndicats. Celui qui enseigne religion/morale pourra donc donner aussi de l'EPC, mais pas dans la même implantation. La concession : le prof pourra donner les deux cours dans une même implantation si, pour se façonner un horaire complet, il doit enseigner dans plus de 6 implantations ou si le trajet domicile-école excède 25 km (ou 4 heures/jour en transport en commun). Cela posé, le prof ne pourra donner les deux cours à de mêmes enfants. ■

PIERRE BOUILLON